

THÈME

- Propositions du ministère en matière de revalorisation indemnitaire des médecins et des médecins conseillers techniques

L'ESSENTIEL

- Le ministère propose une revalorisation forfaitaire de 12 % de l'I.F.S.E. soit 1 200 euros brut par an pour les médecins et 1 500 euros pour les médecins conseillers techniques, et une convergence indemnitaire qui donnera 570 euros de plus pour les médecins et 240 euros pour les médecins conseillers techniques, ce qui représente une revalorisation de 18 % ou 1 770 euros brut par an pour les médecins et de 14 % ou un gain de 1 740 euros brut par an pour les médecins conseillers techniques. Toutes ces augmentations seront effectives à compter du 1er janvier 2021.
- Les débats ont surtout consisté à réclamer une revalorisation indiciaire ; à considérer que les augmentations proposées de l'IFSE (indemnité de fonction, de sujétion et d'exécution) sont largement insuffisantes.
- Les montants d'indemnité diffèrent énormément entre académies : de 800 à 1000 euros par mois, de même que pour le versement du C.I.A. (complément indemnitaire annuel).
- Selon une OS, malgré les affirmations du ministère, tout se passe dans les départements comme si on allait y accueillir les médecins et les infirmières. Le ministère a affirmé que même si des amendements du sénat allaient dans ce sens, c'est l'assemblée nationale qui garde le dernier mot et que le ministère fait tout son possible pour empêcher ce transfert.
- Les organisations syndicales présentes (FO, UNSA, SNALC) sont satisfaites de la convergence indemnitaire que fait le ministère. Les contractuels sont recrutés à l'indice 743 et passent en six ans à l'indice 792 puis 830 au point qu'il est presque plus intéressant d'être contractuel que titulaire. À plusieurs reprises, sont évoqués les accords du SEGUR et l'on déplore qu'ils ne s'appliquent pas aux médecins.

LE SNALC A INSITÉ SUR...

Le SNALC a déploré que l'indemnité de REP + ne fût pas versée aux médecins qui interviennent pourtant beaucoup dans ce type d'établissement.

Il a confirmé que c'est le ministère de la fonction publique qui s'est opposé lors de la création des IFSE à l'existence d'un seul groupe de fonctions.

Le SNALC a également souligné la diminution du nombre de médecins entre 2015 et 2021, car il est passé de 1300 à 960 et peut-être moins encore. À ce rythme, il n'y aura plus de médecins scolaires dans un avenir proche. Comment le ministère qui a pris tant de mesures pour conserver en son sein les attachés d'administration laisse-t-il s'aggraver une telle situation ? Envisage-t-il le moment où il n'y en aura plus ? À moins qu'il ne laisse volontairement la situation s'aggraver pour se débarrasser des médecins et des infirmières entre les mains des collectivités territoriales malgré ses dénégations de janvier 2021 ?